



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/17
14 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DU PNUD

Rapport de l'Administrateur

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer du PNUD, approuvée en juillet 1995 par le Comité de la stratégie et de la gestion du PNUD. Il fournit en outre des renseignements sur les mesures prises pour donner suite aux différents points de la décision 96/22. En ce qui concerne la politique des publications du PNUD, les renseignements contenus dans ce rapport seront complétés par un document de séance qui sera présenté au Conseil d'administration à la présente session. Ce document rend compte des résultats des consultations en cours au sein du PNUD et d'autres consultations officieuses tenues avec le Conseil d'administration avant la session annuelle. L'Administrateur fournira des renseignements sur le coût de la production et de la distribution des publications du PNUD qui doivent être financées par le budget de l'exercice biennal 1998-1999, lequel sera présenté au Conseil à la troisième session ordinaire de 1997.

I. STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE PLAIDOYER DU PNUD

1. En juillet 1995, le PNUD a approuvé sa première stratégie de communication et de plaidoyer, qui visait à faire mieux connaître et apprécier du public les activités du PNUD dans le cadre plus général des activités de développement du système des Nations Unies. Cette stratégie a été élaborée dans le contexte de la mise en oeuvre des initiatives de changement, adoptée par le Conseil d'administration dans sa décision 94/14 en vue d'appuyer les efforts déployés par les pays pour réaliser un développement humain durable.

2. Cette stratégie a été mise au point par la Division des affaires publiques sur la base d'une analyse fouillée des données recueillies au moyen de consultations internes et externes avec les bureaux de liaison du PNUD, les représentants résidents du PNUD/coordonnateurs résidents de l'ONU, le Département de l'information et les institutions des Nations Unies, des représentants des médias des pays donateurs et des pays bénéficiant du programme et des membres d'organisations de la société civile. Les principaux thèmes examinés ont été les suivants : a) développement de capacités internes d'information et de plaidoyer; b) développement des relations avec la presse; c) renforcement du plaidoyer et édification de partenariats; d) production et diffusion de publications.

3. Avant de présenter les résultats de la mise en oeuvre de cette stratégie, il convient de décrire le cadre institutionnel dans lequel elle s'inscrit. Plusieurs services du PNUD ont des responsabilités particulières en matière d'information : le Département des affaires publiques à New York, le Bureau pour l'Europe à Genève et les bureaux de liaison de Washington, Copenhague, Bruxelles et Tokyo. En outre, le Bureau chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain et le Bureau des études sur le développement produisent des publications et ont d'autres activités visant à enrichir le dialogue sur le développement; le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique publie des rapports sur l'expérience acquise par le PNUD en matière de développement; les bureaux régionaux, le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, ainsi que les bureaux de pays du PNUD et les fonds et programmes spéciaux administrés par le PNUD ont des activités de communication et de plaidoyer dans le cadre de leur travail d'exécution. (On trouvera à l'annexe I la liste des bureaux du PNUD ayant des responsabilités en matière de communication et de plaidoyer.)

4. Les résultats de la mise en oeuvre de la stratégie dans les domaines a) de la création de capacités internes d'information et de plaidoyer, b) du développement des relations avec la presse et c) du renforcement du plaidoyer et de l'édification de partenariats sont récapitulés aux paragraphes 5 à 10. Vu l'importance accordée à la question des publications dans la décision 96/22, cet aspect de la stratégie fait l'objet d'une section distincte (section III ci-après).

A. Renforcement des capacités internes d'information et de plaidoyer

5. Des efforts ont été entrepris pour renforcer les capacités de communication et de plaidoyer du personnel du PNUD, en particulier dans les 134 bureaux de pays. À cet effet :

a) Le PNUD a désigné un responsable des affaires publiques dans presque tous les bureaux de pays;

b) Une formation aux affaires publiques a été organisée à l'intention des représentants résidents, des représentants résidents adjoints et/ou des responsables des affaires publiques dans chaque région;

c) Plus de 100 bureaux de pays ont élaboré une stratégie de communication et de plaidoyer visant à mobiliser l'opinion à l'appui du travail des Nations Unies et du PNUD dans le pays et chez les donateurs internationaux. Ces stratégies mettent l'accent sur la promotion du développement humain durable et l'élimination de la pauvreté, et visent à donner une image positive et cohérente de l'ensemble du système des Nations Unies;

d) Le Département des affaires publiques a créé un bulletin d'information hebdomadaire intitulé PNUD Flash! dans le but d'améliorer les échanges d'informations à l'intérieur du PNUD. Ce bulletin est diffusé par des moyens électroniques en anglais, arabe, espagnol, français, japonais et russe dans tous les bureaux de pays et les bureaux de liaison, affiché sur l'Internet et communiqué à différents organes de presse.

6. Dans les pays où existent à la fois un Centre d'information des Nations Unies et un bureau du PNUD, les affaires publiques et les activités de plaidoyer sont coordonnées pour que l'ensemble du système des Nations Unies transmette un message cohérent. Cela est facilité par le fait que dans 15 pays, les bureaux du PNUD et du Centre d'information des Nations Unies sont totalement intégrés et que dans 13 autres pays, le Représentant résident/Coordonnateur résident a été placé à la tête du Centre d'information. Dans de nombreux pays, les bureaux du PNUD et du Centre d'information collaborent pour produire des brochures sur le système des Nations Unies et/ou des bulletins d'information périodiques et pour célébrer les principales journées et manifestations des Nations Unies. Un groupe de travail PNUD/Département de l'information se réunit régulièrement à New York pour examiner les moyens de renforcer l'intégration du PNUD et des centres d'information des Nations Unies.

B. Développement des relations avec la presse

7. Le PNUD s'emploie à établir des relations de confiance avec les organes de presse nationaux et les correspondants locaux d'organes internationaux, en organisant des conférences de presse et des exposés, des ateliers sur des thèmes particuliers, des manifestations pour le lancement des principales publications et des visites pour mieux faire connaître différents projets. Des face-à-face avec la presse sont organisés pour l'Administrateur et d'autres hauts fonctionnaires du PNUD. Les discours importants sont largement distribués aux médias.

8. Pour assurer une couverture efficace du Rapport sur le développement humain, le PNUD organise chaque année un lancement mondial, simultanément dans plusieurs capitales, et des lancements dans différents pays ainsi que des ateliers dans différentes régions. Après le lancement, le rapport est employé pour animer des débats dans le cadre de différentes institutions qui s'occupent de développement, dont la presse rend compte.

9. Le PNUD s'efforce en particulier d'assurer une meilleure couverture de ses activités par la radio et la télévision, en employant les moyens suivants :

a) La série de documentaires télévisés d'une demi-heure intitulée AZIMUTS, produite à raison de 10 numéros par an et diffusée dans plus de 180 pays sur la base d'accords conclus avec plus de 65 diffuseurs;

b) Des bandes-annonces de 30 secondes et des communiqués de presse sous forme vidéo, largement distribués aux diffuseurs;

c) La mobilisation des radios et des télévisions pour couvrir le lancement du Rapport sur le développement humain, les travaux du PNUD dans les zones en crise et les journées spéciales des Nations Unies.

C. Renforcement du plaidoyer et édification de partenariats

10. Considérant que les activités de plaidoyer et l'établissement de partenariats forts sont essentiels pour son avenir, le PNUD a lancé des activités en direction d'un certain nombre de partenaires traditionnels et non traditionnels :

a) Organisation de conférences sur des thèmes tels que la bonne gestion des affaires publiques et la sexospécificité avec des institutions universitaires de premier plan (London School of Economics and Political Science, Université de Yale, etc.);

b) Établissement ou renforcement de relations avec le réseau mondial officiel des parlementaires;

c) Conclusion d'alliances pour la lutte contre la pauvreté (partenariats pour le développement humain avec différents pays donateurs d'Europe; création de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, à laquelle 76 villes ont déjà adhéré; mobilisation de footballeurs et d'athlètes olympiques qui ont signé un manifeste contre la pauvreté, etc.);

d) Activités visant le secteur privé (telles que la Conférence Paul Hoffman de 1996 sur le thème de la compétitivité mondiale et du développement humain).

II. POLITIQUE DES PUBLICATIONS

11. Les publications constituent un instrument important que le PNUD utilise a) à des fins de plaidoyer; b) pour stimuler et enrichir les pratiques et les débats concernant la théorie du développement dans la perspective du développement humain durable; et c) pour rendre compte de ses activités aux différents intéressés et au grand public. La stratégie de communication et de plaidoyer prévoit la production d'un nombre restreint de publications de grande qualité.

A. Nature des publications

12. Le PNUD produit trois grands types de publications :

a) Des publications visant à enrichir le dialogue sur le développement, rédigées par des universitaires et des praticiens dans le but de faire progresser le débat sur les principales questions qui intéressent le PNUD, les pays bénéficiaires de ses activités et les donateurs, telles que le Rapport sur le développement humain et la série de publications du Bureau des études sur le développement concernant différents aspects du développement;

b) Des publications d'information générale qui fournissent des renseignements de base sur les activités du PNUD en général ou sur certains projets ou programmes. Ces publications, telles que le Rapport annuel illustré, sont destinées à une large audience (fonctionnaires et parlementaires des pays donateurs et des pays bénéficiant du programme, partenaires actuels ou futurs dans toutes les régions du monde, tels que les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile, milieux universitaires, syndicats, milieux d'affaires et chambres de commerce, presse, etc.). Les documents à caractère général sont publiés par le Département des affaires publiques au siège, alors que ceux qui décrivent des programmes ou projets précis sont produits par les bureaux ou divisions du PNUD. Les bureaux de pays peuvent aussi en produire occasionnellement;

c) Les instruments de travail du programme, servant à promouvoir ou élaborer des notions, projets ou programmes particuliers, à définir des principes de développement dans un domaine précis ou à faire connaître les enseignements tirés de l'expérience. Au siège, ces documents sont produits par le service concerné. Dans les bureaux extérieurs, ils sont produits dans le cadre d'un programme ou d'un projet, comme la publication intitulée MicroStart Guide ou les études d'évaluation du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique.

13. On a recensé toutes les publications produites par le PNUD depuis deux ans. Seules quelques-unes sont des périodiques, tels que PNUD Flash! (bulletin d'information hebdomadaire), CHOIX (qui est le trimestriel phare du PNUD), le Rapport annuel illustré et des bulletins d'information périodiques publiés par certains services (voir annexe II). La plupart des publications sont produites ponctuellement pour présenter de nouvelles idées en matière de développement ou pour fournir des renseignements sur tel ou tel programme et/ou mobiliser l'opinion en sa faveur.

14. Au milieu de 1996, il a été décidé de donner à toutes les publications du PNUD une identité visuelle commune et forte. Pour cela, on a choisi de s'aligner sur la maquette du magazine CHOIX et des publications du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique.

B. Comité des publications du PNUD

15. Pour assurer la coordination de ses différentes publications, le PNUD a créé un Comité des publications. Chaque bureau et division a été invité à désigner un représentant et un suppléant. Le Comité a été constitué en août 1994 et a tenu sa première réunion le 14 septembre de la même année. Il a adopté son mandat (voir annexe III) et s'est employé à faire en sorte que les publications du PNUD soient d'une grande qualité dans le fond et dans la forme.

16. À la fin de février 1997, le Comité des publications s'était réuni à 16 reprises et avait examiné quelque 35 publications, ainsi que les deux séries publiées par le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégiques et le Bureau des études sur le développement : documents d'orientation, brochures de plaidoyer pour tel ou tel projet ou programme, documents thématiques visant à susciter un dialogue, documents d'information générale mettant l'accent sur les objectifs et les réalisations, etc.

17. Le Comité des publications a fait plusieurs recommandations suggérant : a) des modifications du contenu des publications; b) des modifications de la maquette pour uniformiser l'utilisation de l'emblème du PNUD et/ou donner une meilleure image du PNUD; c) la création de nouvelles versions linguistiques; d) l'accroissement du tirage pour assurer une meilleure diffusion; e) l'amélioration de la diffusion pour atteindre une audience plus large et mieux ciblée.

18. Le Président du Comité des publications, qui est le Directeur de la Division des affaires publiques, informe les membres sur la mise en oeuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer. Par ailleurs, le Comité a examiné la question de la publication électronique et approuvé des principes directeurs provisoires pour la publication sur Internet.

III. ÉQUILIBRE LINGUISTIQUE, ACCESSIBILITÉ ET DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS D'INFORMATION ET DE PLAIDOYER

A. Équilibre linguistique

19. La plupart des publications d'intérêt général sont produites dans les trois langues de travail du PNUD, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français. D'autres versions (allemand, arabe, italien, japonais, portugais ou russe) peuvent être produites soit sur demande, soit pour certains projets visant une audience particulière.

20. Les documents thématiques produits au siège sont généralement publiés en anglais et dans la ou les langue(s) couramment employée(s) dans les pays couverts par le Bureau concerné (français et portugais pour le Bureau régional pour l'Afrique; espagnol pour le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes; arabe pour le Bureau régional pour les pays arabes; russe pour le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants).

21. Les publications des bureaux de pays sont généralement produites dans une des langues de travail de l'ONU ou en version bilingue s'il y a lieu.

22. La nécessité de respecter un certain équilibre linguistique est également prise en considération dans les activités de plaidoyer et dans les relations avec la presse. Ainsi, les bureaux de Bruxelles, Copenhague et Genève aident à organiser en Europe de nombreux séminaires, dans la langue nationale, sur le développement humain durable, la lutte contre la pauvreté et d'autres thèmes. On s'efforce d'organiser des entretiens avec la presse pour les représentants résidents lorsqu'ils se rendent dans leur pays d'origine et de faire en sorte que les membres du personnel du PNUD qui reçoivent des visiteurs dans les bureaux du PNUD parlent la même langue que ceux-ci. Lorsque des voyages de presse sont organisés depuis les différentes capitales, on invite des journalistes représentant des organes de presse qui publient dans de nombreuses langues, notamment l'allemand, l'arabe, l'espagnol, le français, le japonais et les langues nordiques. Le documentaire télévisé mensuel AZIMUTS, les spots télévisés de 30 secondes et les communiqués de presse sous forme vidéo sont produits en anglais, espagnol et français.

B. Accessibilité des publications

23. Le PNUD utilise plusieurs moyens pour diffuser ses publications :

a) De nombreux exemplaires des publications produites au siège sont envoyés aux bureaux de pays et aux centres d'information des Nations Unies dans la version linguistique appropriée, accompagnés d'une note expliquant l'objet de la publication et indiquant quels sont les publics qu'il faut viser dans le pays. Des exemplaires sont également envoyés aux bureaux de liaison pour distribution dans leur zone géographique;

b) Les publications sont envoyées aux destinataires figurant sur la liste de distribution du PNUD, soit quelque 30 000 destinataires classés par région géographique, organisation, domaine d'intérêt et préférence linguistique. La distribution individualisée est coordonnée avec le Bureau pour l'Europe et les bureaux de liaison pour éviter les chevauchements;

c) Des exemplaires sont distribués aux grandes conférences, aux réunions d'information, aux réunions du Conseil d'administration et lors d'autres événements similaires. Les publications ainsi diffusées ont contribué à faire mieux connaître le PNUD dans les grandes conférences internationales telles que le Sommet mondial sur le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et Habitat II.

24. La grande majorité des publications du PNUD sont distribuées gratuitement et l'organisation n'a pas actuellement de réseau de commercialisation. Les publications destinées à la vente sont distribuées par l'intermédiaire d'éditeurs et de distributeurs externes qui ont un réseau de commercialisation et de vente, par exemple Oxford University Press pour le Human Development Report ou la section des ventes des publications des Nations Unies pour les publications du Bureau des études sur le développement.

C. Diffusion électronique de l'information

25. Le PNUD attache une importance croissante à la diffusion électronique de l'information, sur le plan tant des programmes que des relations avec le public. En ce qui concerne les programmes, les initiatives faisant appel à l'informatique – par exemple, le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable – rendent les informations sur le développement accessibles à un public toujours plus large et en un nombre croissant de sites.

26. Pour ce qui est de l'information générale, la page d'accueil du PNUD sur Internet (<http://www.undp.org>) donne accès à divers types d'information sur le Programme grâce aux pages créées sur le réseau par les divers bureaux et divisions. Par ailleurs, dans la communication qu'il a adressée le 28 juin 1996 à tous les représentants résidents (Direct Line No 9), l'Administrateur a encouragé les 134 bureaux de pays du PNUD à ouvrir leurs propres sites, ce qu'une vingtaine d'entre eux ont déjà fait.

27. La Division des affaires publiques (DPA) a préparé des directives provisoires sur l'ouverture de sites et l'affichage d'informations sur Internet. Elle affiche régulièrement des documents comme PNUD Flash! (en anglais, français

et espagnol), les énoncés de mission du PNUD, des bulletins de deux pages sur les principaux domaines d'intervention du PNUD (avec des documents supplémentaires traitant de la pauvreté), des communiqués de presse et une liste des publications disponibles. En collaboration avec la Division des services administratifs et d'information et les membres de l'équipe chargée de la gestion du changement qui ont étudié les questions touchant la gestion de l'information et les communications, la DPA cherche actuellement à élargir et améliorer la présence du PNUD sur Internet.

IV. EXAMEN DE LA STRATÉGIE

28. L'Administrateur a commencé l'examen des différents volets de la stratégie, en prêtant une attention particulière a) aux recommandations formulées à l'issue des travaux sur la gestion du changement à l'échelle du Programme, achevés à la fin de l'année 1996, et b) aux nouvelles directives concernant les publications, comme il était souligné dans la décision 96/22 du Conseil d'administration.

A. Recommandations concernant la gestion du changement

29. Les travaux sur la gestion du changement ont débouché sur quatre grandes conclusions quant aux communications avec l'extérieur et aux affaires publiques :

a) La communication et les activités de plaidoyer sont essentielles s'agissant de tenir le public et les parties concernées par les activités du PNUD informés du rôle que joue ce dernier pour aider les pays à réaliser le développement humain durable;

b) Les affaires publiques et les activités de plaidoyer sont indissociables de la mobilisation des ressources;

c) Il est indispensable de donner à l'information et aux activités de plaidoyer une place centrale au PNUD, et l'ensemble du personnel doit se rallier à cet objectif;

d) Il faut allouer des ressources supplémentaires à la communication et aux activités de plaidoyer au siège et sur le terrain.

30. Les obstacles à la communication avec l'extérieur et aux affaires publiques recensés lors des travaux sur la gestion du changement étaient les suivants :

a) le manque de clarté des messages, qu'ils soient présentés sous forme écrite ou orale, car ils sont souvent écrits dans un langage obscur et dépourvus de données précises; b) la collaboration inégale entre la DPA et les services spécialisés; c) la réticence vis-à-vis des médias, qui prévaut dans l'ensemble du PNUD; et d) l'insuffisance des investissements financiers dans la communication.

31. Pour surmonter ces obstacles, il a été recommandé :

a) De formuler des messages promotionnels que le personnel du PNUD pourra diffuser auprès des médias et à l'occasion de séminaires et d'autres réunions;

b) De renforcer les liens entre les fonctionnaires chargés des questions touchant la politique générale, les activités et les médias;

c) D'encourager l'ensemble du personnel à consacrer du temps à la formulation et à la délivrance effective de messages clairs sur le rôle du PNUD en matière de développement;

d) De consacrer une part accrue du budget de l'organisation aux mesures qui touchent la communication et les activités de plaidoyer.

B. Autres directives concernant les publications

32. La production et la diffusion de différents types de publication demeurera un élément essentiel des activités du PNUD à mesure que celui-ci fera appel à davantage de savoirs et d'expérience. Le Comité des publications étudie actuellement de nouvelles directives sur les publications, en se concentrant spécialement sur des questions telles que celles soulevées par la décision 96/22 du Conseil d'administration, s'agissant d'établir un ordre de priorité dans les publications (du fait des contraintes que connaît le PNUD sur le plan des ressources financières et humaines); d'éviter le risque de double emploi avec d'autres publications de l'Organisation des Nations Unies; et d'élargir l'accès aux publications du PNUD, dans les différentes langues, grâce à la diffusion électronique et à d'autres moyens.

33. En consultation avec les services compétents au sein du PNUD, il est prévu de mettre en place un système en vertu duquel un plan de publications conforme au mandat, à la mission et aux objectifs du PNUD sera examiné par le Conseil d'administration au début de chaque année civile. Ce plan sera conçu de manière à autoriser une application souple des directives. Des pouvoirs seront délégués aux bureaux de pays qui recevront aussi une marge d'initiative considérable, le suivi étant assuré a posteriori. Le rôle du siège consistera à faciliter l'échange des publications entre les bureaux de pays et à veiller à ce que les produits des différents services du siège soient complémentaires. Les détails relatifs à la politique future du PNUD en matière de publications sont examinés à la lumière des travaux sur la gestion du changement et dans le cadre de consultations organisées au sein du PNUD. En outre, des consultations officielles se tiendront avec le Conseil d'administration. On trouvera les précisions en question dans un document de séance qui sera fourni au Conseil d'administration au cours de sa présente session.

V. COÛTS ESTIMATIFS DES PUBLICATIONS

34. À partir des principes relatifs aux publications présentés dans le document de séance, on entreprendra une évaluation en consultation avec les différents services du PNUD, afin d'analyser les coûts de production et de diffusion des publications du Programme. L'Administrateur tiendra compte des conclusions de cette analyse pour préparer le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

VI. SUITE À DONNER PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

35. Le Conseil d'administration voudra peut-être aussi :

a) Prendre note des informations contenues dans le présent rapport, ainsi que des informations fournies au moyen de consultations officielles et dans le document de séance relatif aux publications;

b) Examiner les mesures prises par le PNUD suite à la décision 96/22;

c) Prier l'Administrateur de l'informer régulièrement de l'état d'avancement de la formulation et de l'application de la politique du PNUD en matière de communication et d'information.

Annexe I

BUREAUX DU PNUD AYANT DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE
COMMUNICATION ET D'ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR

BUREAU DES RESSOURCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Division des affaires publiques – New York

Bureau pour l'Europe – Genève

Bureaux de liaison avec l'Union européenne – Bruxelles

Bureau de liaison pour les pays nordiques – Copenhague

Bureau de liaison de Washington – Washington, D.C.

Bureau de liaison de Tokyo – Tokyo

BUREAUX RÉGIONAUX

BUREAU DES POLITIQUES ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES

BUREAU CHARGÉ D'ÉTABLIR LE RAPPORT MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

BUREAU DES ÉTUDES SUR LE DÉVELOPPEMENT

BUREAU DE L'ÉVALUATION ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

GROUPE SPÉCIAL DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

BUREAUX DE PAYS DU PNUD

FONDS ET PROGRAMMES GÉRÉS PAR LE PNUD

VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

FONDS AUTORENOUVELABLE DES NATIONS UNIES POUR L'EXPLORATION DES RESSOURCES
NATURELLES

FONDS POUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET LA SÉCHERESSE

Annexe II

PUBLICATIONS RÉGULIÈRES DU PNUD

FLASH PNUD! (en arabe, anglais, espagnol, français, japonais et russe), 2 pages, hebdomadaire. Feuillet d'information diffusé par voie électronique et rendant compte des activités du PNUD dans le monde entier (notamment tenue de conférences, approbation et marche de projets, discours de l'Administrateur).

CHOIX (en anglais, espagnol et français), 28 pages, trimestriel. Revue illustrée présentant différents points de vue sur des questions d'actualité liées au développement (pauvreté, modes de subsistance, femmes, environnement, crise urbaine et conséquences de la croissance économique pour la population, etc.).

Rapport annuel illustré (en anglais, espagnol et français). Rend compte des mesures de politique générale et activités les plus récentes du PNUD, à l'aide de données quantitatives et d'exemples.

Rapport mondial sur le développement humain (en anglais, arabe, espagnol, français, japonais, portugais et russe). Rapport annuel sur l'état du développement humain, établi pour le PNUD par une équipe indépendante de spécialistes des questions de développement et publié (en anglais) par Oxford University Press. Comporte un indicateur de développement humain couvrant 173 pays. Le rapport de 1997 traite de la pauvreté; les précédents rapports traitaient de la liberté individuelle, du commerce, du développement participatif et communautaire, de la sécurité, des moyens de dégager des ressources pour les programmes relatifs à la santé, à l'éducation et à l'emploi, de la place des femmes et de l'égalité des sexes dans le développement, et du lien entre développement économique et développement humain.

Management Development in Progress (en anglais), 4 pages. Bulletin trimestriel rendant compte des activités de gestion et de gouvernance financées par le PNUD (par exemple, aide à l'organisation d'élections, indépendance du pouvoir judiciaire, responsabilité effective des services bureaucratiques, liberté de l'information, gestion du secteur public, décentralisation de la prise de décisions et de la gestion des ressources, interaction des pouvoirs publics et des organisations de la société civile).

Notes d'information du BNUS (en anglais et français), 2 à 5 pages. Bulletin trimestriel rendant compte de l'état d'avancement de l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification à l'échelon national.

UNV News (en anglais, espagnol et français), 32 pages. Bulletin trimestriel décrivant les activités des Volontaires de Nations Unies et d'autres volontaires, ainsi que d'autres activités et tendances liées au développement.

Annexe III

COMITÉ DES PUBLICATIONS DU PNUD : MANDAT

Membres

Président (Directeur, DPA)

Secrétaire (Chef de la Division de l'édition et des publications, DPA)

Un titulaire et un suppléant représentant chacun des bureaux énumérés ci-après, tous deux nommés par les chefs des divisions, bureaux ou fonds spéciaux concernés : Bureau de l'Administrateur, Bureau de l'administration et des finances, Bureau des ressources et des relations extérieures, Bureau chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain, Bureau des études sur le développement, Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique, Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional pour les États arabes, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

D'autres divisions dont les publications seront examinées par le Conseil sont représentées devant lui par le chef des services administratifs de chacune ou d'autres fonctionnaires selon le cas.

Le Conseil peut inviter à participer aux réunions, à titre consultatif, des fonctionnaires de haut rang appartenant à des divisions qui n'y sont pas représentées.

Consultant extérieur : Oxford University Press.

Fonctions

Définir et assurer l'application des politiques du PNUD régissant la préparation, la production, la diffusion et la vente des publications.

Examiner les plans relatifs à la préparation, la production et la diffusion des publications proposées par les différents bureaux ou divisions du PNUD.

Déterminer si une publication doit être soumise à l'examen de juges choisis parmi des homologues de ses responsables – appartenant ou non au PNUD.

Assurer la coordination entre les groupes qui, au sein du PNUD, produisent des publications, afin de garantir la qualité de celles-ci, d'éviter les doubles emplois et d'entretenir l'image d'une entreprise au fonctionnement harmonieux.

Fournir des conseils touchant la diffusion, en étroite coordination avec la Division des services administratifs et d'information et le Système de diffusion des données de la DPA.

Rendre compte à l'Administrateur, selon qu'il convient, en proposant les recommandations jugées nécessaires.

En consultation avec la Division des services administratifs et de l'information, chercher à déterminer quel est le mécanisme le plus efficace de diffusion des publications (support papier, Internet, etc.).
